



DELIBERATION n° Del.2023-IX-164
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 09 Novembre

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 4
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

20 NOV. 2023

De la publication le

20 NOV. 2023

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoint au maire*, Sophie FERNANDEZ,
Florence GONZALES, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK,
Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN,
François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET,
Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Jeannie TREMBLAY-
GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-
DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers
municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Julien PORTIER a donné procuration à Michèle TARDIVET-MERCIER,
Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Olivier TISSOT-
DUPONT, Yves CREPEL a donné pouvoir à Jean-Philippe MARTINET

ABSENTS : André LACHENAL

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

**Approbation de projet de promesse unilatérale d'achat de parcelles boisées auprès de
l'Association Tir Sportif du Mont Charvin d'une surface totale de 1 ha 05 a 74 ca sises aux
lieux-dits Le Cretet, Les Pérouses et Sous Les Pérouses**

Rapporteur : Monsieur Marc BRACHET, Adjoint au Maire,

La SAFER a informé la Commune de la vente par le propriétaire actuel, l'Association Tir Sportif du Mont Charvin, des parcelles suivantes, pour une surface totale de 1 ha 05 a 74 ca, au hameau de La Balmette :

Section B n°591 lieudit Le Cretet
Section B n°227 lieudit Les Pérouses
Section B n° 2019 lieudit Les Pérouses
Section B n°582 lieudit Sous Les Pérouses
Section B n°583 lieudit Sous Les Pérouses
Section B n°584 lieudit Sous Les Pérouses

La SAFER a indiqué à la Commune de Faverges-Seythenex que les parcelles n'étaient pas soumises à la priorité de préemption dont elle dispose.

En effet, l'ensemble des parcelles est grevé de risques :

Parcelles section B numéros 583, 584 et 591 : risque fort de chutes de pierres en partie haute

Parcelles section B numéros 227 et 2019 : risque fort de chute de pierres
contre les chutes de pierres

Parcelle section B numéro 582 : risque fort inondation

La Commune de Faverges a d'ores-et-déjà commencé la construction d'un dispositif pare-blocs afin de protéger les habitations du hameau de La Balmette.

La première tranche est déjà réalisée, sous la forme d'un filet. Deux autres tranches sont prévues, dont la troisième tranche, composée d'un filet et du terrassement d'une zone d'arrêt, nécessite l'acquisition de diverses parcelles, dont les parcelles cadastrées section B numéros 227 et 2019.

Le prix de vente des parcelles s'élève à 5 000,00 €uros.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** le projet de promesse unilatérale d'achat des parcelles boisées à l'Association Tir Sportif du Mont Charvin, pour une surface totale de 1 ha 05 a 74 ca, au hameau de La Balmette, sises aux lieux-dits Le Cretet, Les Pérouses et Sous Les Pérouses pour un montant de 5 000,00 €uros
- AUTORISE** le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune les conventions, avenants et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI

Le Maire,
Jacques DALEX

